

COMMUNE DE LA COLOMBE  
DELIBERATION DE REUNION

Date de convocation : L'an deux mil vingt le 2 décembre 2020.

Le Maire a convoqué les membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant : Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du compte rendu du 29 octobre 2020 – Destruction nids de frelons européens – remboursement M. DAIROU et indemnisation sur 2021 – Travaux – remplacement de la gouttière des sanitaires publics- Manche Numérique- convention cadre d'accès aux services numériques - Révision des loyers des logements « Les Blés d'Or » - Budget général – décision modificative N°4- Questions diverses.

Date de la réunion : L'an deux mil vingt le 10 décembre à 20h30.

Le conseil municipal de la commune de La Colombe légalement convoqué s'est réuni à huis-clos.

Nombre de conseillers municipaux : 14

Présents : 12

Conseillers municipaux présents : Mesdames et Messieurs BOUILLON Alain, CHAMBERTAULD Isabelle, DESVAGES Marlène, DUHOMMET Philippe, FERRANDO Jean-Noël, GOSSET Jocelyne, GUEROULT Martine, LETELLIER David, ROY Clotilde, SOULARD Yvan, THIEULENT Joël, VENIAT Alain.

Conseillers municipaux absents excusés : Mme LE MOAL Danielle, Mme THOMASSE Christelle.

**La séance 2020-07** débute à 20h32.

Mme GUEROULT Martine est désignée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance débute par une présentation de M. VARIN Charly, Président de Villedieu Intercom, du rapport annuel d'activités du Territoire de Villedieu Intercom ainsi que les dispositifs mis en place pour aider les commerces, les artisans et entreprises pendant les deux périodes de confinement.

Madame le Maire demande aux Conseillers s'il est possible de rajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- Travaux – remplacement de la gouttière des sanitaires publics
- Révision des loyers des logements « Les blés d'or »
- Budget Général – Décision modificative N°4

Madame le Maire demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond du compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2020. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **ETUDE DE REFINANCEMENT DES PRÊTS DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Comme mentionné dans le compte rendu du 30 octobre dernier, Madame le Maire était dans l'attente d'une renégociation des prêts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne.

Elle explique la proposition reçue par cette dernière en y conjuguant l'avis reçu de Madame MOTUS, Trésorière.

Des précisions sont à apporter et notamment quant aux critères d'attribution pour les prochaines années d'une nouvelle dotation de solidarité rurale obtenu cette année.

Madame le Maire propose que ce sujet soit débattu lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS EUROPEENS- REMBOURSEMENT M. DAIROU**

Délibération n°2020-07-001

Madame le Maire rappelle la délibération prise le 5 mars 2011 dans laquelle le conseil municipal avait voté à l'unanimité « *le financement des interventions de destruction des nids d'insectes effectués sur le territoire communal en lieu et place des différentes demandes des administrés* ».

Cet été, M. DAIROU, Habitant de la Colombe a fait appel à une société pour la destruction d'un nid de frelons et a payé la facture directement au prestataire.

Aujourd'hui, ce dernier nous réclame le remboursement de la prestation à savoir 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE de rembourser M. DAIROU de la somme de 100 € pour les frais engagés pour la destruction du nid de frelons européens.**

### **BILAN 2020 SUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS EUROPEENS ET INDEMNISATION POUR 2021**

#### Délibération n°2020-07-002

Lors de sa séance du 21 septembre dernier, le Conseil Municipal avait ajourné ce sujet afin de connaître le coût réel de l'indemnisation pour 2020.

Sur 2020, 7 interventions ont été effectuées pour un montant total de 732.28 € :

TIERS	MONTANT TTC
Nicolas FAUVEL	150.00 €
HDS	108.00 €
HDS	140.40 €
HDS	120.00 €
SDIS MANCHE	113.88 €
GF50	100.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>732.28 €</b>

Par ailleurs, voici un historique des délibérations prises :

- par sa délibération n° DEL 2011-01-01 du 5 mars 2011, le conseil municipal avait voté à l'unanimité le financement des interventions de destruction des nids d'insectes effectués sur le territoire communal en lieu et place des différentes demandes des administrés
- par sa délibération n° DEL 2014- 11-004 du 8 octobre 2014, le conseil avait décidé de prendre en charge les frais liés à la destruction des nids d'insectes situés à moins de 50 mètres des habitations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour :7 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 5
--------------	-----------------	----------------

- **DECIDE** pour l'année 2021 de prendre en charge les frais liés à la destruction de **nids de frelons européens** situés à moins de 50 mètres des habitations.

Les usagers concernés devront au préalable contacter la Mairie pour connaître les préconisations d'indemnisation.

### **TRAVAUX - REMPLACEMENT DE LA GOUTTIERE DES SANITAIRES PUBLICS**

#### Délibération n°2020-07-003

M. SOULARD informe que la gouttière des sanitaires publics doit être remplacée ;

Deux artisans ont été consultés pour établir des devis :

1. Entreprise LADROUE pour un montant TTC de 468.60 €
2. Nicolas FAUVEL pour un montant TTC de 175.54 €

M. SOULARD informe par ailleurs que les gouttières de l'ancienne mairie et de la salle des fêtes doivent être réparées et qu'il en a profité pour demander à l'entreprise FAUVEL de les rajouter au devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer les devis de l'entreprise Nicolas FAUVEL pour un montant TTC de 245.38 € .

### **MANCHE NUMERIQUE – CONVENTION CADRE D'ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES**

#### Délibération n°2020-07-004

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à Manche Numérique. Le syndicat mixte propose une convention-cadre afin de formaliser les relations contractuelles, de définir les modalités et les conditions d'accès aux services numériques. Chaque prestation de service donnera ensuite lieu à la signature de conditions particulières qui seront annexées à la présente convention.

L'adhésion aux services numériques permet de bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique sur les logiciels, installation, formation des utilisateurs, etc. d'accéder à la centrale d'achats, d'accéder au catalogue des services numériques (certificats électroniques, profil acheteur, etc).

Considérant que la commune est adhérente à Manche Numérique pour les besoins de l'assistance à l'informatique, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention- cadre dans le cadre de l'article 4 « attributions du syndicat en matière de services numériques » des statuts de Manche Numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'un des Adjointes à signer la convention- cadre dans le cadre de l'article 4 « attributions du syndicat en matière de services numériques » des statuts de Manche Numérique.

### **REVISION DES LOYERS LOGEMENTS DES PERSONNES AGEES « LES BLES D'OR »**

#### Délibération n°2020-07-005

Madame le Maire propose d'appliquer la révision des loyers des logements des Blés d'or à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en fonction de la variation annuelle de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) publiés par l'INSEE, soit l'indice de référence de base celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019, sans effet rétroactif. Le locataire ne pourra donc prétendre à une révision en sa faveur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPLIQUE** la révision des loyers des logements des Blés d'or au 1er janvier 2021 comme mentionnée ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'un des Adjointes à signer les avenants et tous les documents se rapportant à cette révision pour chacun des logements.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° DEL- 2020-05-004 du 21 septembre 2020.

### **BUDGET GENERAL -DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Délibération n°2020-07-006

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité de réajuster les crédits budgétaires, décide la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
615228	- 10 000		
6558	+ 10 000		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Valide** la décision modificative N°4 du budget général comme décrite ci-dessus.

#### QUESTIONS DIVERSES

- **Courriers de remerciement de la Ligue contre le Cancer et des Restos du Cœur pour les subventions accordées.**
- **Distribution des colis aux personnes de + de 70 ans effectuée par Madame le Maire et les Adjoints.**
- **Conférence des Maires et des Conseillers Municipaux : Lundi 14 décembre 2020 à 20h30 Salle de Cinéma**
- **Distribution des cadeaux aux enfants de la Commune par le Comité des Fêtes le samedi 19 décembre de 15 à 17 heures Salle de convivialité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.